

ASSEMBLEE GENERALE CNEAF _ Elections bureau 22 mars 2024

Au nom de la nouvelle équipe de bureau constituée et élue pour ce mandat, je suis profondément touchée, un peu émue aussi, par la confiance que vous nous avez accordée, et par celle que vous m'avez accordée en me proposant dans un premier temps cette fonction, puis en m'élisant présidente de cette honorable association.

Je remercie tout particulièrement les membres de l'ancien bureau, Philippe WITT son président, Michel JEMMING président de la section judiciaire et Chahrazad TOMA-VASTRA présidente de la section conseil, François-Xavier DESERT, Michèle CHAZAL respectivement premier et deuxième Vice-Président, Nicolas BUAL trésorier et Jean-Jacques LIEN, trésorier adjoint, et aussi Thérèse DEMANGE secrétaire adjointe, pour le travail que nous avons effectué ensemble, le plus souvent dans la bonne humeur, durant ces 3 dernières années.

Je remercie également tous les chargés de mission, pour leurs actions, et en particulier :

- Françoise RIEU pour la gestion et l'accompagnement de la mise en place des congrès annuels jusqu'en fin 2021 et des « formations catalogues »
- et Pascal MEIGNEN pour la mise en place de 4 tables rondes techniques et juridiques par an, l'ensemble de grande qualité, toujours très appréciés des participants. Vous avez œuvré avec talent et efficacité, pour ces actions, au service de notre fonction, qui sont les vitrines et l'essence même de notre association, un lien et une ouverture vers les magistrats, les avocats et les techniciens, à destination des architectes et autres professions du bâtiment, qu'ils soient experts, ou non.

Je remercie également les présidents de régions et les équipes des CNEAF qui ont œuvré pour la mise en place de ces congrès dans les régions, lourde tâche mais tellement enthousiasmante ! qui permet de nous retrouver chaque année dans une ville différente, de découvrir des lieux, mais surtout d'alimenter notre curiosité, de faire évoluer notre pratique toujours et encore, d'apprendre, de réfléchir, d'échanger, de faire le lien entre les techniques ancestrales et celles novatrices, le lien entre le technique et le juridique, et de prendre du recul par rapport à nos fonctions quotidiennes, de penser notre activité avec un pas de côté.

Je remercie enfin les formateurs : Françoise RIEU, Chahrazad TOMA-VASTRA, Michèle CHAZAL, François-Xavier DESERT, Jean-Jacques LIEN, et Alain ALEXANDRE, pour la contribution importante qu'ils apportent au rayonnement du CNEAF, et le temps et l'énergie qu'ils consacrent à former qualitativement les futurs experts, participant par là à leur entrée et leur bonne intégration dans la fonction.

Le mandat précédent a vu la mise en place fin 2021, grâce au travail de Mireille MOUSSY, de la certification Qualiopi du CNEAF (après la précédente certification Datadock) qui permet de mettre à jour et d'asseoir sa fonction d'organisme de formation certifié, mission primordiale du CNEAF, auprès des architectes et autres professionnels du bâtiment, experts en devenir ou confirmés.

Le CNEAF a subi comme le monde entier la pandémie de covid en 2020-2021, qui a ralenti son activité ces années-là, en ne permettant notamment pas la tenue du congrès en 2020, mais a été l'occasion de mettre en place la visioconférence pour certains de nos échanges, aujourd'hui rentrée dans les mœurs (et source d'économies).

Le début d'année 2021 a, malgré ces conditions, vu la mise en place des « Règles de bonnes pratiques » des experts du CNEAF, auxquelles Michel JEMMING et Chahrazad TOMA VASTRA ont œuvré, avec l'assistance du CNOA et sous son égide. Chaque expert du CNEAF, conseil ou judiciaire, s'engage maintenant sur ces règles de bonne pratique, lors de son inscription.

Ces règles complètent le code de déontologie des architectes en vigueur. Elles ont également permis de situer, pour les experts que nous sommes, la différence entre une mission de conseil, qui permet de poursuivre sur une maîtrise d'œuvre, et une mission d'expertise, qui ne le permet pas.

Ce mandat a également été l'occasion de finaliser l'élaboration d'un contrat type spécifique pour les missions des experts conseils, engagé depuis 2019 (avant covid) par le travail de Chahrazad TOMA VASTRA, Hassane SQUALLI HOUSSAINI et Bernard VAYSSIERE, en collaboration avec la MAF. Ce contrat devrait sous peu trouver sa finalisation et être mis au service des experts conseils sur le site du CNEAF. Sur le plan pratique, le vote dématérialisé pour le renouvellement du conseil d'administration a été mis en place depuis 2021 grâce au concours de l'organisme Ilôt Formation, choisi après appel à candidature pour cette fonction.

Le conseil des présidents animateurs / présidentes animatrices de régions a vu le jour, sous la houlette de Michèle CHAZAL, vice-présidente et chargée de mission, destiné à créer du lien entre les régions. Une mallette a été élaborée, permettant de définir les fonctions des membres des bureaux des CREAM, que chacun d'eux peut s'approprier, notamment à l'occasion des élections qui voient les changements de bureaux.

2022 a également été l'occasion du changement de domicile du CNEAF à la SFA, sur proposition de son président, Philippe RIVOIRARD, que nous remercions chaleureusement pour l'accueil de notre association.

Enfin, la fin de l'année 2023 a vu la mise en place pour 2024 de l'abonnement au BATIPEDIA Premium au tarif très privilégié de 493,20 € TTC (soit -70% par rapport au tarif public), à disposition des experts du CNEAF, auquel Pascal MEIGNEN et moi-même avons œuvré auprès du CSTB.

Point important s'il en est, les années précédentes ont vu aboutir fin 2023 l'intégration des membres de la section judiciaire du CNEAF au CNCEJ, grâce au travail persévérant durant 2 ans, de Michel JEMMING, assisté pour la partie administrative de Françoise RIEU. C'est un grand pas dans la reconnaissance de notre association nationale, et la possibilité de faire entendre notre voix auprès de la Chancellerie d'une part, et des experts des autres spécialités d'autre part, mais aussi de renforcer la place des architectes dans le secteur de la construction auprès de cet organisme, la maîtrise d'œuvre y étant jusqu'à présent majoritairement représentée par les ingénieurs.

La présence active de François-Xavier DESERT au conseil d'administration du CNCEJ nous a été probablement favorable. C'est par sa voix que nous avons eu la primeur d'apprendre la décision définitive positive.

Ce travail a également été l'occasion de mettre à jour nos statuts et règlement intérieur en clarifiant notamment les fonctions des experts conseils membres du CNEAF, afin de porter dans les textes l'interdiction de toute pratique de l'expertise en qualité de salarié ou dont le caractère récurrent pourrait être de nature à porter atteinte à son indépendance ou à en faire douter. Ce qui, d'après le sondage effectué auprès des experts conseils, était le cas dans les faits, mais nécessaire de préciser dans les textes.

Jean-Marc DHOUAILLY, chargé de mission Statuts et Règlement intérieur, mais aussi chargé de mission du Site Internet a œuvré à la rédaction et l'accompagnement de toutes ces démarches, pour assurer le cadre réglementaire de nos actions, et leur diffusion sur le site internet en partenariat avec la coordinatrice nationale et le webmaster. Jean Marc est également l'auteur de la Newsletter régulière du CNEAF, nous le remercions pour ces actions.

Je remercie également :

- Alain ALEXANDRE qui a assuré les relations avec le CEJIB (Collège national des Experts de Justice Inscrits dans la spécialité du Bâtiment), dont il est administrateur, et les relations avec la Cour de Cassation.
- Claude BUCHER qui a assuré les fonctions de chargé de missions des relations avec l'AQC et la revue Experts
- et Hassane SQUALLI HOUSSAINI qui a fait plus qu'assister Alain ALEXANDRE et Claude BUCHER dans ces fonctions en tant que suppléant.

Derrière toutes ces actions, il y a bien sûr, un travail administratif conséquent, indispensable et efficace, bien que peu visible, le travail de la coordinatrice nationale, poste plurivalent s'il en est, assuré par Mireille MOUSSY dans un premier temps, puis aujourd'hui Françoise RIEU, dans tous les domaines d'activités du CNEAF. Je les remercie également.

Après avoir évoqué ces actions positives, il faut savoir parler aussi des difficultés apparues, notamment pour la contribution des experts du CNEAF à la rédaction d'articles dans les revues partenaires de l'ordre (les Cahiers de la profession, aujourd'hui remplacés par la Newsletter numérique, l'AQC et la revue Experts).

Nous ne diffusons actuellement plus d'articles, faute de contributeurs pour leur rédaction, bien qu'elle puisse être assistée d'avocats partenaires. Nous nous privons par là-même de visibilité sur notre association et nos fonctions, et c'est dommageable à notre rayonnement.

Vous pouvez considérer qu'il s'agit là d'un appel à contribution, nous y reviendrons un peu plus tard dans le déroulement de l'assemblée générale.

Par ailleurs, vous le savez, notre bilan financier a été défavorable en 2021 (déficit de 21.570 €) et 2022 (déficit de 29.044 €). Il l'est à nouveau en 2023 (déficit de 21.775 €), le bilan comptable venant d'être transmis. Nous ne pouvons accepter plus avant cette situation et devons impérativement la redresser en analysant précisément les différentes causes de ces déficits successifs, qui ne s'expliquent pas uniquement du fait de circonstances particulières comme l'audit de certification Qualiopi, ou le départ de Mireille MOUSSY et son remplacement par Françoise RIEU, qui ont engagé des dépenses spécifiques. Il nous faut prendre les mesures nécessaires à la résolution de cette situation, ce qui a d'ores et déjà été initié avec l'évolution de la cotisation et la décision de la participation financière des experts du CNEAF aux tables rondes techniques et juridiques, mais aussi une vigilance accrue sur les frais engagés lors des congrès, notamment pour location de salles, et surtout le développement des offres de formations à prévoir. A noter que, parmi les causes, nous avons perdu 7.000 € de subventions de la part du CNOA depuis 2017, ce qui n'est pas négligeable. Outre l'évolution « habituelle » du CNEAF pour la période devant nous, il nous reste donc des défis importants à relever.

En tant qu'association nationale d'experts architectes, dont la fonction est d'être au service de la justice de notre pays, je mesure la responsabilité de son président ou de sa présidente. Mais, vous le savez, la tâche relève d'un travail d'équipe du bureau et des chargés de missions, assistés par la coordinatrice nationale, et nourri par les membres du conseil d'administration, ne l'oublions pas, bénévoles au service de l'association.

J'ai pu d'ores et déjà mesurer l'ampleur de cette tâche en tant que secrétaire générale. Nous allons bien sûr œuvrer ensemble pour pérenniser et faire évoluer nos missions, et renforcer notre association.

L'inscription de notre fonction dans l'histoire nous force à l'humilité.

Je mentionnerai ici Corinne Leveux-Teixeira, dont le résumé de son livre « L'expertise dans la doctrine médiévale (XIII^e-XV^e siècle) mentionne alors :

La doctrine juridique médiévale caractérise l'avis de l'expert par sa nature et sa portée. L'expertise y apparaît comme un savoir singulier, distinct de l'opinion commune, dont la force tient autant à ses qualités propres de clarté, de technicité, voire de neutralité, qu'à la personne de son auteur et à sa réputation. En outre, aux yeux des juristes médiévaux, le savoir expert, loin d'être gratuit, s'articule toujours à une décision qu'il entend éclairer et préparer. Il s'inscrit dans une pragmatique qui vise à anticiper les choix à arrêter, sans pour autant s'agréger à eux, puisque l'expert n'est pas un juge. Pour autant, si le champ de l'expertise n'est pas celui des certitudes indubitables, il se confond avec l'espace du probable et des vérités provisoires, dans un effort pour muer la confusion du réel en un discours juridiquement opératoire.

Nous pourrions nous inscrire quasiment textuellement dans cette définition aujourd'hui...

Cette humilité, je l'inscris dans les objectifs que nous devons nous fixer pour le prochain mandat, qui se doivent de rester atteignables.

Je les résumerai en quelques points :

- Revenir impérativement à un exercice si ce n'est bénéficiaire, du moins à l'équilibre, en premier lieu par une analyse fine des raisons des déficits des années précédentes, et en mettant en place une vigilance accrue par anticipation, grâce notamment au travail du trésorier, aidé du comptable du CNEAF pour prendre cette voie. Je m'engage personnellement avec le nouveau trésorier, Antoine MARTIN-RIVIERE, qui a assumé précédemment la fonction de trésorier pour d'autres associations, à inverser la tendance dès que possible (si possible dès la prochaine année).
- Cela passe notamment par le fait de déployer la visibilité du CNEAF auprès de tous les architectes de France en renforçant les liens avec l'Ordre des architectes au niveau régional par les CREAM et au niveau national par le CNEAF. Cela grâce notamment au travail du conseil des présidents de régions, qui est primordial, car le CNEAF vit par ses collèges régionaux.
- Renforcer la diffusion de nos activités, et notamment celle des formations catalogue, auprès de tous les architectes par les actions via l'ordre, donc, et des autres professions du bâtiment, mais aussi auprès des avocats spécialistes de la construction,... par le renforcement des liens avec les Barreaux au niveau régional.
- Elargir l'éventail des formations à proposer aux architectes, experts ou non, ce qui passe par un renforcement de l'équipe des formateurs. Je sais pouvoir compter sur la pertinence et le travail de Pascal MEIGNEN pour aller dans ce sens avec efficacité.
- Il nous faudra enfin faire évoluer le site internet pour une meilleure utilisation par tous les publics, grâce au chargé de mission du site internet, qui reste à désigner, et au webmaster.
- Par ailleurs, l'intégration de notre section judiciaire au CNCEJ va permettre d'y déployer notre place en participant à ses activités, et renforcer le poids des architectes experts auprès de la Chancellerie,
- Le travail sur les missions d'expertise conseil va se poursuivre, nous avons rendez-vous cet après-midi même avec la MAF pour finaliser le projet de contrat type pour les missions de conseil, ouvertes à tous les experts, judiciaires ou conseils.
- Et bien sûr, pérenniser les congrès et tables rondes techniques et juridiques, moments forts et vitrines de notre activité.

Et je terminerai en citant une phrase de Renzo Piano :

« Les seules critiques qui servent sont celles qui irritent. On y réfléchit. »

Donc je compte sur nous tous, et notamment sur le conseil d'administration et le bureau, pour œuvrer ensemble et positivement pour le CNEAF, mais aussi pour ne pas nous priver de critique constructive, qui permet d'avancer dans nos objectifs.

Je vous remercie pour votre attention.

Huguette VERNAY, Présidente CNEAF

Le 22 mars 2024